



NOTE D'INFORMATIONS

Es wurd bekànt gmàcht!



Mairie de BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Tél. 03 88 85 30 81

Mail : communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Site web : www.boesenbiesen.fr

 Mairie de BOESENBIESEN

Horaires d'ouverture :

Lundi 17h à 19h
Mercredi 08h à 09h
Jeudi 16h à 18h



LE RAI VOUS PROPOSE

Un moment convivial « en famille », à la salle des fêtes de BOESENBIESEN

JEUDI 17 FÉVRIER de 15h à 18h
Instant P'tits marmitons

Envie de préparer un petit apéro dinatoire qui complètera votre repas du soir ?

Prévoir : Tablier, torchons, boîte de transport assez grande
Dès 4 ans - Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte
Pass sanitaire obligatoire
7€ par enfant. Adhésion au RAI obligatoire (12€/an)

Retrouvez les modalités d'inscriptions, le règlement et d'autres animations sur le site du RAI WWW.RAI-CCRM.FR

AGENDA

Le 14 février, c'est la St VALENTIN, la fête des amoureux.



APPEL A IDÉES : UN NOM POUR L'ABRI

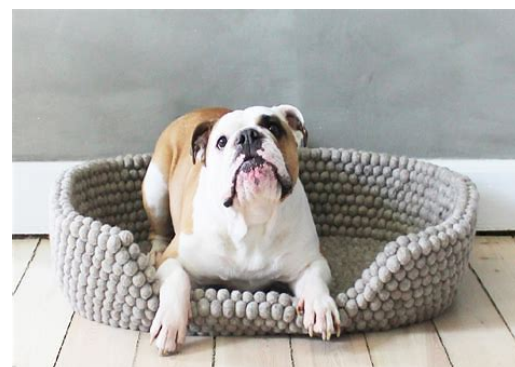
Nous souhaitons donner un nom au nouvel abri communal (comme par ex. « la Bouilloire » à Marckolsheim ou « les Tanzmatten » à Sélestat).

Vous avez une idée ?
Envoyez-la à la mairie !



D'r Hund / d'Hind

Getroffeni Hìnd balla



LE SAVIEZ-VOUS?

La Chandeleur (*fête des chandelles*) est une ancienne fête païenne et latine, devenue ensuite une fête religieuse chrétienne correspondant à la présentation du Christ au Temple et sa reconnaissance par Siméon comme « Lumière d'Israël ».

C'est une des Douze Grandes Fêtes liturgiques célébrée par les églises orthodoxes.

Cette fête se déroule le 2 février, soit 40 jours après Noël.

La Chandeleur est toujours fêtée dans les églises le 2 février et la crèche de Noël n'y est rangée qu'à partir de la Chandeleur, qui constitue la dernière fête du cycle de Noël.

Et pourquoi des crêpes ? La Chandeleur est célébrée en tant que fête profane comme « jour des crêpes » : la tradition attribue cette coutume au pape Gélase 1^{er}, qui

faisait distribuer des crêpes aux pèlerins qui arrivaient à Rome, mais on peut voir dans cette cérémonie la coutume des Vestales, qui lors des Lupercales faisaient l'offrande de gâteaux préparés avec le blé de l'ancienne récolte pour que la suivante soit bonne. À l'occasion de la Chandeleur, toutes les bougies de la maison devraient être allumées. (Source Wikipédia)



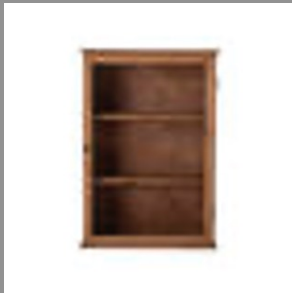
RECETTE :

- 300g de farine
- 50g de sucre
- 3 oeufs
- Du lait à l'oeil du crêpier ou de la crêpière

Et surtout après cuisson, faire revenir la crêpe dans du beurre salé.

AVIS DE RECHERCHE

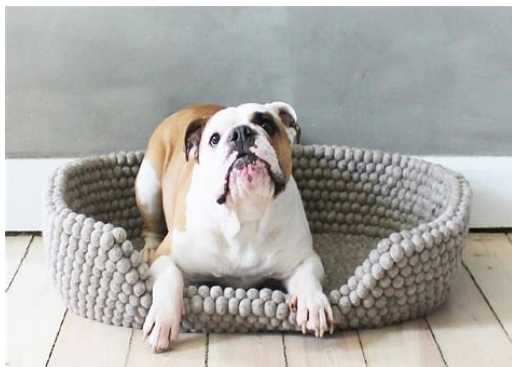
Nous recherchons une étagère vitrée pour créer un rayonnage à livres pour enfants dans l'abribus. Vous avez un mobilier de ce type dont vous n'avez plus usage ? Nous sommes preneurs.



Le chien

Traduction littérale : un chien touché aboie

Le sens : Une personne visée riposte



L'ACSL VOUS INVITE



L'Association Culture Sport et Loisirs de Boesenbiesen vous invite à un moment convivial autour d'une dégustation de vins et de mets savamment harmonisés,
Dimanche 13 MARS 2022
à partir de 12h
à la salle des fêtes

Présence d'une conseillère en vin

Crémant d'Alsace avec ses amuses bouches

Velouté forestier et son œuf poché

Salmon gravelax aux 5 baies, salade croquante et sa boule glacée à la betterave

Arnaud de Villeneuve - Chardonnay réserve - terroir en Roussillon - 2020

Carré d'agneau en croûte d'herbes, mini légumes de printemps et galette de pomme de terre

Château Lou - Syrah Grenache Noir - Cote de Roussillon - 2019

Senteurs de notre France

En cours de définition

Voyage exotique

En cours de définition

Café équitable



Talon réponse :

Inscription à déposer au 60 rue Principale 67390 Boesenbiesen (famille Bouillé) avec le règlement, avant le 27 février 2022 :

- Adulte et Enfant de plus de 12 ans : 52,-€ par personne,
- Menu Enfant jusqu'à 12 ans (1 plat au choix et dessert) : 17,-€ par enfant.

Pour tout renseignement, contacter Bruno Bouillé au 06 75 56 56 61 ou bouille.bruno@orange.fr

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nombre de place(s) à réserver : _____ Montant total : _____,-€

Pass Vaccinal obligatoire